



Municipalité de Valeyres-sous-Ursins Préavis municipal N°5/2022 du 30 mai 2022

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS

Concernant

Les comptes de l'Entente intercommunale pour la STEP 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes 2021 de l'Entente intercommunale pour la station d'épuration.

Les Municipalités de Ursins et de Valeyres-sous-Ursins se sont réunies en date du 28 mars 2022, afin de boucler lesdits comptes. Elles étaient représentées par MM. Henri Wisser et Blaise Chapuis, syndics, MM. Grégory Bréchon et Renaud Vuarraz, municipaux en charge du dicastère de l'épuration, Mme Emilie Thomas, secrétaire, ainsi que Mme Sandra Gonin, boursière. Les comptes de la STEP ont été approuvés par la Municipalité dans sa séance du 16 mai 2022.

Les comptes 2021 de la STEP présentent un total des charges de CHF 57'973.00 et un total des revenus de CHF 58'067.00, pour un résultat positif de CHF 94.00.

La participation communale s'élève à CHF 26'950.00, en dépassement de CHF 950.00 par rapport au budget.

Principaux commentaires :

- **460.301.1** surcoût dû à plusieurs difficultés au niveau de l'exploitation : fuite d'eau sur les vannes, pollution, problème de dosage de chlorure ferrique. De plus, les talus adjacents au bâtiment ont été débroussaillés.
- **460.301.2** la conciergerie n'avait pas été budgétée initialement, ce qui explique le dépassement.
- **460.306** moins de charges car pas de journée d'information STEP pour les surveillants (COVID).
- **460.309** en conséquence des salaires plus importants, les indemnités de vacances sont aussi en augmentation.
- **460.311** pièces de rechange pour le surpresseur et visserie.
- **460.312** consommation d'eau en hausse à cause de la fuite au niveau d'une vanne fermée. Le problème a été résolu, la consommation du 2^e semestre est en nette baisse.
- **460.313** une seule livraison de chlorure ferrique.
- **460.315** vidange et révision de la citerne de chlorure ferrique, réparation de la carte de sortie du dégrilleur.
- **460.315.1** nouveau compte permettant de distinguer l'entretien des fosses, qui était auparavant compris dans le compte 460.318.2 (évacuation des boues).
- **460.318.2** cinq vidanges ont été nécessaires en 2021, contre trois en 2020. La décantation se fait mal et donc on évacue aussi de l'eau avec les boues. Il y a également un problème de pollution depuis fin novembre.
- **460.380** l'alimentation habituelle du fonds de réserve de CHF 6'000.00 n'a pas été effectuée au vu des divers dépassements, afin de diminuer le surcoût des participations communales. Elle a donc été ramenée à CHF 3'000.00.

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 mai 2022.

Conclusion :

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Valeyres-sous-Ursins

- Vu le préavis N°5/2022 du 30 mai 2022,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

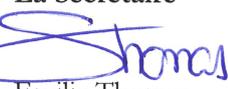
Décide

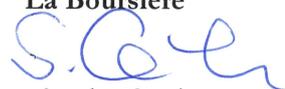
D'accepter les comptes pour l'année 2021 de l'Entente intercommunale pour la station d'épuration.

Au nom de la Municipalité


Le Syndic
Blaise Chapuis



La Secrétaire

Emilie Thomas

La Boursière

Sandra Gonin